

Date de révision: 05.12.2012

Numéro de révision: 1,17

Boni LIQUIDE ALLUME BARBECUE

00180-0006

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Boni LIQUIDE ALLUME BARBECUE

Art.-No.:

23931

REACH Registration Number: 01-2119457273-39-0000

EC No: 918-481-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Allume barbecue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Etn/Ets Fr. Colruyt N.V/S.A

Edingensesteenweg 196, 1500 Halle

Tel.: +32 (0)2 363 55 45

Email: help@colruytgroup.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Anti-Poisons/ Antigifcentrum: +32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger : Nocif

Phrases-R:

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification SGH

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogrammes:**

GHS08

**Mention d'avertissement:**

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Distillats légers (pétrole)

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locale et nationale.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales.

2.3. Autres dangers**Inconnus.**

Date de révision: 05.12.2012

Numéro de révision: 1,17

Boni LIQUIDE ALLUME BARBECUE

00180-0006

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange de solvants organiques

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
918-481-9	Distillats légers (pétrole)	
	Xn - Nocif R65-66	> 95 %
	Asp. Tox. 1; H304	
01-2119457273-39		

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Attention. Risque d'aspiration.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO2), eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Allume barbecue

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, épaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la société KCL (www.kcl.de).
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Date de révision: 05.12.2012

Numéro de révision: 1,17

Boni LIQUIDE ALLUME BARBECUE

00180-0006

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Douce

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point d'ébullition:	175 - 225 °C
Point d'éclair:	> 64 °C DIN EN ISO 2719

Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	6 vol. %
Température d'inflammation:	240 °C

Propriétés comburantes

Ne propage pas le feu.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	< 10 hPa
----------------------------------	----------

Densité (à 15 °C):	0,8 g/cm ³
--------------------	-----------------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible
-------------------------------	--------------

Coefficient de partage:	Log Pow: > 3
-------------------------	--------------

Viscosité cinématique:	< 7 mm ² /s
------------------------	------------------------

Teneur en solvant:	100 %
--------------------	-------

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Date de révision: 05.12.2012

Numéro de révision: 1,17

Boni LIQUIDE ALLUME BARBECUE

00180-0006

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance			
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce
	Distillats légers (pétrole)			
	Toxicité aiguë par voie orale	DL50	> 2000 mg/kg	Rat
	Toxicité aiguë par voie cutanée	DL50	> 2000 mg/kg	Lapin
	Toxicité aiguë par inhalation	CL50	> 5 mg/l	Rat

Irritation et corrosivité

Irritation dermique: N'est pas classée.

Irritation des yeux: N'est pas classée.

Effets sensibilisants

N'est pas classée.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

STOT - Exposition unique: N'est pas classée.

STOT - Exposition répétée: N'est pas classée.

Risque d'aspiration: Catégorie 1 [Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.]

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Cancérogénicité: N'est pas classée.

Mutagénicité: N'est pas classée.

Tératogénicité: N'est pas classée.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Données empiriques sur l'action sur l'homme

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Si manié de façon appropriée et en observant les règles générales de l'hygiène, on n'a pas pris connaissance de dommages à la santé.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

N° CAS	Substance			
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	Espèce
	Distillats légers (pétrole)			
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 100 mg/l	96

12.2. Persistance et dégradabilitéBiodégradabilité (OCDE): 61 % O₂, 28 d

De facile désintégration biologique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le potentiel bioaccumulatif est considéré improbable. (Log Pow: > 3)

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
	Distillats légers (pétrole)	> 3

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans les sols.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue faiblement l'eau.

Date de révision: 05.12.2012

Numéro de révision: 1,17

Boni LIQUIDE ALLUME BARBECUE

00180-0006

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets-Produit

200113 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); solvants
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Information supplémentaire**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 100 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3**

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)